



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 9168

## Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les inquiétudes des chauffeurs de taxi concernant la réforme de leur profession envisagée par le Président de la République. En effet, cette réforme envisage la dérèglementation des conditions d'accès et d'exercice de l'activité de taxi. Les fédérations professionnelles redoutent les conséquences que cela entraînerait sur la qualité du service, sur la sécurité ainsi que sur la tarification applicable et a fortiori sur la pérennité des entreprises concernées. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement entend mener la nécessaire modernisation du cadre juridique définissant les conditions d'exercice de l'activité de taxi que les principales organisations représentatives de la profession appellent d'ailleurs de leurs vœux, en tenant compte notamment des nouveaux enjeux de la mobilité des personnes dans un souci de développement durable. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, a indiqué à une délégation des organisations syndicales reçue le 19 septembre dernier, l'intérêt qui s'attache au maintien d'un encadrement réglementaire de l'exercice de cette profession. Celui-ci apparaît en effet comme la garantie d'une qualité de service et de l'équilibre économique de la profession. Sur sa proposition, le Premier ministre vient ainsi de confier au préfet Pierre Chassigneux le soin de conduire une concertation avec l'ensemble des représentants de la profession des taxis pour dégager des propositions partagées d'évolution de la réglementation. Des consultations ont d'ores et déjà été engagées, et se poursuivront jusqu'au mois de janvier 2008, afin d'examiner plusieurs sujets importants, notamment ceux d'une diversification de l'offre proposée par les taxis, de la prévention du développement d'une concurrence déloyale, et d'une meilleure régulation de l'offre par rapport à la demande de transport particulier de personnes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dussopt](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9168

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6664

**Réponse publiée le :** 22 janvier 2008, page 589